

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° S24 accordant une permission de trois semaines a Molimen Obsie.

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 30/08/1950

Date de publication
19 août 1950

Date du numéro
30 août 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française de Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 1^{er} septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 2595 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis

Vu la demande de permission d'absence formulée par Mohamed Obsie, planton au service de l'enseignement, en date du 27 juillet 1950

Vu l'avis favorable du chef du service de l'enseignement,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Une permission d'absence à solde entière de trois semaines est accordée à Mohamed Obsie, planton au service de l'enseignement, pour compter du 1^{er} septembre 1950. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

pour le gouverneur et par le délégué le secrétaire général Chamboredon